

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

255 rue Martha Desrumaux
24000 PERIGUEUX

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Campagne d'emprunt 2024 ASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

Article 1 : De contracter auprès de L'Agence France Locale, un prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 2 000 000 EUR
Durée : 25 ans
Nombre d'échéances : 100
Date de la première échéance : 20 mars 2025
Date d'échéance finale : 20 décembre 2049
Date de mise à disposition des fonds : 20 décembre 2024
Taux fixe : 3.30%
TEG : 3.3460%
Taux période : 0.8365%
Base de calcul des intérêts : exact/360
Amortissement trimestriel

Article 2 : de consentir une garantie à première demande dont les modalités sont réglées par le modèle de garantie de l'Agence France Locale, version 2016.1, pour un montant initial de 2 000 000 EUR jusqu'au 21/02/2050.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Dordogne
- Madame la cheffe de poste du service de gestion comptable de Périgueux
- Monsieur le Directeur de l'Agence France Locale

Envoyé en préfecture le 02/12/2024

Reçu en préfecture le 02/12/2024

Publié le

ID : 024-200040392-20241202-DEC2024054-AR

Fait à Périgueux, le

02 DEC. 2024

Le Président
Jacques AUZOU

Affichée le : 02 DEC. 2024

LE GRAND PERIGUEUX
Communauté d'Agglomération
255 rue Martha Desrumaux
CS 6003 - 24000 PERIGUEUX
Tél. : 05 53 35 86 00 - Fax : 05 53 54 61 56
SIRET : 200 040 392 00231 - APE 8411 Z

LE PRESIDENT
Jacques AUZOU

